



## MESURES D'HYGIENES ET DE SECURITE SANITAIRE

# SMEPS HANDBALL 54

Chers amis, suite à l'épidémie de COVID 19, nous sommes amenés à modifier notre fonctionnement et à l'adapter aux nouvelles conditions sanitaires. Nous vous demandons à tous, licenciés et accompagnants, de vous comporter de façon responsable et de respecter les gestes « barrière ». Merci de prévoir masque, gel hydroalcoolique, gourde personnelle et serviette.



Le port du masque est obligatoire pour accéder à la salle. Il ne l'est pas pendant la pratique sportive. Le port du masque à l'intérieur est obligatoire pour les non pratiquants



Les manifestations de retrouvailles sont interdites (*accolades, bisous, câlins, poignées de mains...*). Ne pas se rassembler à la fin de l'entraînement à l'intérieur de la salle. Chacun sera invité à quitter la salle le plus rapidement possible



Respecter le sens de circulation à l'intérieur de la salle. L'entrée du gymnase se fera par l'entrée du dojo à Pulnoy et par la porte côté vestiaire à Tomblaine. La sortie se fera par la porte côté mur d'escalade à Pulnoy et par la porte côté tribune à Tomblaine.



Les vestiaires étant inaccessibles, nous vous demandons de venir en tenue de jeu, avec votre matériel et votre gourde dans un sac. Il n'y aura pas d'accès aux douches jusqu'à nouvel ordre. Les affaires seront déposées en tribune en respectant une distanciation.



Prévoir un sac étanche pour y placer vos effets personnels (chaussures d'extérieurs)



Le matériel sera désinfecté après chaque séances (ballons, plots ...). Le matériel sera stocké dans un local réservé à l'association. Ne pas s'échanger de matériels à l'exception du ballon pendant les phases de jeu



Une poubelle étiquetée Covid19 sera à disposition, puis fermée et évacuée à chaque séance



Un cahier de présences (Nom Prénom) des joueurs et accompagnants sera tenu pour chaque séance. Si un cas de COVID19 venait à être connu, les responsables des infrastructures mises à disposition en seront informés immédiatement



Toutes les personnes accédant à la salle s'engagent à se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique



Le club s'engage pour la saison 2020-2021 à fournir à chaque licencié une gourde nominative



Le nombre de joueuses/joueurs à chaque séance est limité à 20



En cas de manquement, nous risquons une fermeture de votre outil de jeu. Il en va aussi de la santé de nous tous. Nous nous réservons également la possibilité d'avertir la police.

Merci pour votre compréhension

Cédric FOUCAUT, Président

